



**Municipalité de Messines**  
*La Fleur de la Gatineau!*

## AVIS PUBLIC

Par la présente, avis vous est donné par le soussigné directeur général de la Municipalité de Messines, qu'à sa séance ordinaire du 4 décembre 2024, le conseil a adopté, par sa résolution n° R2412-311, le règlement suivant :

### RÈGLEMENT N° 2024-389

#### **SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES**

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire au bureau municipal de Messines.

Donné à Messines, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

**Jim Smith**  
Directeur général